

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU SAMEDI 22 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire en mairie, après convocation légale, sous la présidence du maire,

| | | | | |
|--|---|--|----------------------------------|----------|
| Conseillers présents suivant l'ordre du tableau : | <ul style="list-style-type: none"> – CULMET Thierry, maire – GERARD Marie-Thérèse, adjointe – BESNARD Jean-Luc, adjoint – ARNAUD Nathalie – KEMPER Jean-Michel – HALBEHER Martine | <ul style="list-style-type: none"> – GRANDIDIER Alain – DUQUENET Colette – FRAPPART Lionel – PELLISSIER Brigitte – ETIENNE Delphine | Conseillers en exercice : | 13 |
| Pouvoirs : | – AUBERTIN Marc à KEMPER Jean-Michel | | Présents : | 11 |
| Absent : | – BARDOT Sylviane | | Pouvoirs : | 1 |
| Secrétaire : | – PELLISSIER Brigitte | | Ouverture : | 9h |
| | | | Clôture : | 11h |
| | | | Convocation : | 14/06/24 |

1) POINT SUR LE PROJET ÉOLIEN ET RÉFLEXION SUR UNE ASSOCIATION FINANCIÈRE DE LA CCVP ET DES COMMUNES LIMITROPHES DE VAL-ET-CHÂTILLON

Concertation préalable

Une concertation préalable est organisée du 25 juin au 10 juillet : Elle permettra d'informer les habitants du territoire au sujet du projet éolien et de recueillir leur avis. Cette phase d'information, d'échanges et de recueil des avis.

Deux permanences à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon sont également prévues pour échanger avec les élus et les équipes d'Opale : Samedi 29 juin 2024 de 9h à 12h à la mairie et Mercredi 3 juillet 2024 de 17h à 20h à la salle des fêtes.

Il est possible de consulter le dossier de présentation et exprimer son avis soit en mairie, soit sur le site internet dédié <https://eolien-val-et-chatillon.com/>

Associations financières des collectivités limitrophes

- Par délibération en date du 12 juin 2024, la commune de Cirey-sur-Vezouze accepte de participer financièrement pour un montant de 400 € soit 4 % du capital de 10 000 €.
- Les communes de Petitmont et Saint Sauveur ne souhaitent pas s'associer financièrement.
- Le conseil municipal de Val-et-Châtillon propose une association financière à la communauté de communes à hauteur de 4 % du capital

2) DEMANDE DE SUBVENTION DE TENNIS CLUB DU BADONVILLER

Monsieur le maire présente la demande de subvention du Tennis Club de Badonviller qui compte 113 adhérents dont 3 jeunes de Val-et-Châtillon. Etant donné qu'il s'agit d'une première demande et que le club ne connaissait pas le date limite des demandes, le conseil accepte de prendre en compte la sollicitation reçue le 15 mai 2024.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
accorde une subvention de 100 € à l'association Tennis club badonvillois.

3) CLASSEMENT DE LA RUE DE NITRA DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle que la rue Nitra avait été classée dans la voirie communale par délibération du 23 octobre 1992 suite à enquête publique faite du 14 au 28 septembre 1992. Mais faute d'avoir réalisé la cession à la commune par un acte authentique, la parcelle apparaissait officiellement toujours au nom des différents propriétaires riverains.

La régularisation a été effectuée par un acte notarié en date du 5 mars 2024 rendant le commune propriétaire de la parcelle AE 314 (anciennement AE 148) et permettant le classement dans le domaine public.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- classe dans le domaine public la parcelle 314 de la section AE, correspondant à la rue de Nitra.
- apporte les modifications suivantes au tableau de voirie communale, où la voie classée sous le n°5 pour une longueur de 135 mètres : l'appellation « Rue des cités de Nitra » est modifiée par « Rue de Nitra », et l'état général qui est défini comme très bon.
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

4) DURÉE DE COTISATION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LES AGENTS RETRAITÉS

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) propose une offre diversifiée de prestations pour les personnels territoriaux des collectivités et établissements publics. Voici quelques-unes de ces prestations :

1. Aides financières : Le CNAS offre des aides dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation, des loisirs et de la vie quotidienne.
2. Prêts: Des prêts sont disponibles pour les agents.
3. Plan épargne Chèques-Vacances : Possibilité d'ouvrir un plan d'épargne pour les Chèques Vacances.
4. Billetterie : Accès à des tarifs préférentiels pour des événements culturels, spectacles, parcs.

La commune continuant à cotiser pour les agents retraités sans avoir fixé de limite, il est demandé aux conseillers s'ils souhaitent limiter le nombre d'années de cotisation.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de limiter la temps de cotisation pour les retraités à une année.

5) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité. :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et d'eau potable de la période 2023
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

6) ACHAT ET SERVICE DE LOCATION D'UNE BÉTONNIÈRE

Monsieur le maire propose d'équiper le service technique avec un bétonnière thermique tractable. Et de permettre aux habitants qui en auraient besoin de pouvoir la louer.

Le conseil municipal, après délibération,

- approuve l'achat d'une bétonnière thermique tractable pour un montant TTC de 2340 €
- accepte de louer la machine au tarif HT suivant :
 - 50 € la journée, ou 40 €/j de 2 à 5 jours
 - Assurance à la charge du locataire
 - Caution de 300 €
 - Livraison possible.

7) RAPPORT DE GESTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL SPL-XDEMAT

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 9 juin 2023, le conseil municipal a renouvelé la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires. Il convient d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et répartition du capital social

Le Conseil municipal, après examen,

- décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.
- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :
 - le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
 - le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;
- donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

8) MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'AFFOUAGE CONCERNANT LA TVA

Par délibération en date du 4 novembre 2023, le conseil municipal avait fixé le montant de la taxe d'affouage en précisant qu'il s'agit de prix TTC, et les factures avait été établies de façon à reverser de la TVA à l'État. Le service de gestion comptable nous a indiqué que la TVA n'est pas due sur le montant de la taxe d'affouage.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- maintient les montants de la taxe d'affouage votés par délibération du 4 novembre 2023, étant entendu qu'aucune TVA se sera reversée dessus :
 - 12 €/ stère pour les bois durs
 - 2 € / stère pour les bois tendres
 - 8 € / stère pour le bois abattu en n-1
- adapte en conséquence le règlement
- décide d'annuler les titres déjà émis avec TVA sur l'exercice 2024 et de les rémettre sans TVA, sachant que cette opération est une régularisation comptable totalement transparente ne changeant rien pour les affouagistes.

9) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DE LA TRAVERSE D993A

Monsieur le maire rappelle que des aménagements de sécurité routière sont prévus en 2025. Afin de pouvoir solliciter les subventions possibles en fin d'année, une étude préalable doit être réalisée dès cette année. A la suite d'une rencontre avec le bureau d'études BEREST, celui-ci a fait la proposition financière suivante : Tranche ferme pour la mise en sécurité de 8170 € HT (9804 € TTC) et tranche conditionnel de 2665 € HT (3198 € TTC).

Les frais d'étude étant comptabilisés au chapitre 20 article 203, il est proposé d'effectuer une modification budgétaire par un virement des crédits qui était notamment prévus pour la voirie

Le conseil municipal, par délibération, à l'unanimité :
approuve la réalisation de la tranche ferme de l'étude pour la sécurité de la traverse,
approuve la décision modificative n°1 suivante du budget principal :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion | | 10 000,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | | 10 000,00 € |
| D 2138 : Autres constructions | 2 000,00 € | |
| D 2151 : Réseaux de voirie | 3 000,00 € | |
| D 2152 : Installations de voirie | 5 000,00 € | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 1 0000,00 € | |

10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Achat d'un tracteur tondeuse

A la suite d'une nouvelle panne du tracteur tondeuse KUBOTA acheté il y a 10 ans, des devis ont été sollicités pour l'achat d'un nouveau tracteur avec chargeur frontal et tondeuse large 150cm :

18 360 € TTC pour un tracteur SOLIS

22 918 € TTC pour un tracteur ISEKI

31110 € TTC pour un tracteur KUBOTA

Il est prévu d'aller voir le matériel avec le service technique. Les crédits budgétaires prévus au chapitre 21 étant actuellement suffisants pour réaliser l'achat, le maire est autorisé à passer commande, les ajustements budgétaires seront réalisés lors de la prochaine réunion.

Café Théâtre des Arts de la Scène : L'association doit quitter leur local à Cirey-sur-Vezouze pour le 1^{er} janvier 2025, et cherche une salle des fêtes pour une représentation par mois. Le projet est sans suite concernant Val-et-Châtillon, la salle ne convient pas.

CLAS séjour au camp amérindien Croc Blanc : Après la visite très intéressante du Musée du Textile, l'année du CLAS s'est terminée par un séjour au camp Croc Blanc les 18 et 19 juin 2024.

Coffret électrique dans le parc communal : Installation d'un coffret dans le parc communal près du Belvédère, qui pourra servir pour les forains ou d'autres manifestations. Dépense de 1120 € TTC qui permettra d'éviter le coût des branchements provisoires.

Salle des fêtes :

- **Pose de 4 stores** avec télécommande à la salle de la buvette. 900 € TTC

- **Les stores de scène** ont été installés par SRT Pro pour 2448,41 €

- les commandes de travaux pour la toiture et l'éclairage LED ont été passées.

- la salle est prêtée à la chorale du collège durant la semaine du 24 juin.

Pose de 2 bouches d'arrosage au niveau du parvis de la salle des fêtes. 3572 € TTC

Balançoire : le portique deux balançoires a été installé dans l'aire de jeux.

TIG : La commune accepte de recevoir des personnes venant d'autres communes de la communauté de communes de Vezouze en Piémont.

Contrat aidé : des renseignements sont demandés sur la possibilité de contrats aidés suite à la sollicitation par le conseiller d'un habitant du village ayant fait un stage à la commune.

Journées du Patrimoine 21 et 22 septembre 2024

Randonnée organisée avec le club Vosgien : Roches d'Achiffet, circuit des fontaines et passage par l'Église... le dimanche. Pot en fin de journée.

Food truck avec des produits du terroir

1 fois par mois, place de l'ancienne poste. Présence le 15 août.

Le feu d'artifice musical du 15 août 2024 est commandé pour un montant de 6250 € TTC

Cérémonie du Trou Marmot elle était prévue samedi 6 juillet à 10 h 45 mais annulée par le groupe Turenne à cause des élections. La commune va restaurer le site en accord avec le propriétaire.

Visite du Sous-Préfet et ses collaborateurs 11 juillet 2024 à 14 h 30 au Musée du Textile puis à STV ECO

Guinguette éphémère

13 juillet au soir sur inscription 25 €..

Besoin d'aide le vendredi après-midi à 14h, pour installer le chapiteau prêté par Tanconville.

Bureau de vote

30 juin 2024 : Musée du Textile, la salle des fêtes est louée pour un mariage

7 juillet 2024 : salle des fêtes

Association "La Chevauchée Etoilée"

Une réunion a eu lieu avec Madame Laurène Kanger, le 13 juin 2024, en présence de l'ONF et de Monsieur le Maire. L'association propose des randonnées à cheval dans la forêt communale sur les chemins et les sentiers. L'accord a été donné par les services de l'ONF.

Les sentiers balisés par le Club Vosgien pourront être empruntés, sous condition qu'ils fassent au minimum 2 m de large. L'ONF préviendra l'association lors de leurs coupes de bois et des zones d'affouage.

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour autoriser l'association à faire des randonnées dans la forêt communale.

Chantier Loisirs Les employés municipaux peindront les 5 colonnes avec les couleurs choisies par les jeunes.

Deuxième chantier pour peinture des fresques sur 3 colonnes du 5 au 8 août 2024.

Troisième chantier envisagé vacances Toussaint.

Peinture des murs du parvis de la salle des fêtes, les jeunes ont choisi les couleurs.

Conseil d'école : avec 186 élèves, il n'y a pas de fermeture de classe prévue mais risque pour l'an prochain.

Projet « Ins'Temps Détente de l'ADMR : la salle des fêtes pourra être prêtée les mardis ou jeudis. Destiné aux aidants de la circonscription accompagnant des personnes souffrant d'une maladie neuro-évolutive ou des troubles cognitifs, ce projet vise à leur offrir gratuitement des activités de détente telles que la sophrologie, l'art-thérapie, le qi gong ou la médiation animale.

Divers :

- tonte derrière l'aire de camping cars

- Parcelle AC 145 à élaguer.

- fontaine de la Molière : des vivaces n'ont pas repris.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,
Thierry CULMET



La secrétaire de séance
Brigitte PELLISSIER

